

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 9

Convocation : 23.06.16

Affichage : 05.07.16

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

Le quatre juillet deux mil seize à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEC, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU, Christian LEFRANCOIS, Maurice STIEMBERT.

Mesdames Geneviève TESTA et Isabelle LEROY.

ABSENTS EXCUSES : Madame Laëtitia LEGALLOIS. Monsieur Jacques MARION.

ABSENT :

Madame Isabelle LEROY a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- remplacement de la tondeuse et virement de crédits

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points cités ci-dessus.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 19 mai 2016
- Diagnostic handicap
- Travaux proposés suite au diagnostic handicap
- Attribution du logement 12 route de Gruchy
- Bail Ecole des filles (à refaire)
- Vente de terrain lotissement
- FDGDON
- Cessation de bail « le clos Orey »
- Vente d'herbe du lotissement
- Virement de crédits
- Eglise : état d'avancement des travaux
- Evolution du RPI Auvers-Baupte-Méautis
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 19 mai 2016 est approuvé à l'unanimité sans observations.

2016-35 : TRAVAUX SUITE AU DIAGNOSTIC HANDICAP :

Monsieur le Maire informe les membres présents du résultat du diagnostic

accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) réalisé en janvier 2016.
Suite à quoi Monsieur le Maire présente les devis des premiers travaux qui pourraient être réalisés au vu des préconisations du diagnostic accessibilité.

Après débat et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal retient :

- Pour l'aménagement d'une place de stationnement handicapé à salle communale, l'entreprise DUVAL de Baupte pour un montant de 2242,00 € HT,
- Pour la création d'une rampe d'accès commune au secrétariat de mairie et à la salle de conseil, l'entreprise SARL LETERRIER BATIMENT d'Orglandes pour un montant de 6 188,50 € HT.
- Pour le remplacement de la porte d'accès extérieur de la salle de conseil et le changement de la porte intérieure des sanitaires de la Mairie, l'entreprise AGNES d'Etienville pour un montant de 2 114,65 € HT.

2016-36 : LOGEMENT DU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux demandes pour le logement vacant du presbytère (12 route de Gruchy). Lors de la dernière réunion, il a été prévu de refaire les peintures intérieures de ce logement cependant les demandeurs voudraient en disposer maintenant. Monsieur le Maire propose alors de négocier la réfection des peintures intérieures avec les locataires retenus.

Après délibération à l'unanimité les membres présents retiennent la candidature de Mme Laura Houyvet et de Monsieur Renaud LEMAIRE et fixe le loyer à 460,00 €. Il sera proposé à Mme Laura Houyvet et Monsieur Renaud LEMAIRE de faire leur affaire des peintures intérieures en contrepartie il ne leur sera pas demandé de loyer pour les mois de juillet, août et septembre.

2016-37 : BAIL ECOLE DES FILLES :

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de renouveler le bail arrivé à son terme de Monsieur et Madame Pascal ROSE pour le logement communal dit « Ecole des filles » situé 10 route de gruchy. Le loyer mensuel actuel est de 476,85€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail du logement de « l'Ecole des filles » à Monsieur et Madame Pascal ROSE.

2016-38 : LOTISSEMENT-AUTORISATION DE SIGNATURE :

Monsieur le Maire informe les membres que Madame Cathy TARADE qui s'était proposée d'acquérir le lot 9 n'a pas donné suite. Pour ce lot de nouveaux acquéreurs se sont présentés il s'agit de Monsieur et Madame Sébastien et Ludivine GUERET.

A l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame Sébastien et Ludivine GUERET tous les actes nécessaires à la vente du lot 9 pour un montant de 16 932,82€ HT.

2016-39 : CONVENTION FDGDON :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche une nouvelle convention pluriannuelle (2016-2018) pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Douve.

Après débat, le Conseil Municipal décide de signer avec la FDGDON la convention pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Douve.

CESSATION DE BAIL « LE CLOS OREY » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Jannick LECAUDEY lui a fait part de sa décision de mettre un terme au bail qu'elle avait pour la parcelle communale dite « le Clos Orey » cadastrée B232.

2016-40 : : LOTISSEMENT : VENTE D'HERBE :

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la mise en vente au plus offrant de l'herbe des parcelles non vendues du lotissement (avec une mise à prix minimum de 100,00€), un seul acquéreur s'est présenté. Monsieur Daniel TREBERT de Appeville a proposé 100,00 € TTC, montant de la mise à prix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'offre de Monsieur Daniel TREBERT.

2016-41 : REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse de la commune qui a plus de 10 ans nécessite une réparation onéreuse (697,49 €) au regard de la valeur d'une neuve 1 165,83 € HT (devis réalisés par l'entreprise LEDENTU).

Monsieur le maire propose aux membres présents le remplacement de cet outillage par l'acquisition d'une tondeuse neuve du même type auprès de l'entreprise LEDENTU 50500 Saint Hilaire Petitville. Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2158.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents acceptent la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir une tondeuse auprès de l'entreprise LEDENTU pour un montant de 1 165,83 € HT.

2016-42 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications du budget 2016 de la façon suivante pour payer les frais de scolarité à l'Ecole de Sainte Marie du Mont :

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
615221- Bâtiment publics	- 1 032,67 €		
6558 – Autres contributions obligatoires	1 032,67 €		

2016-43 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les modifications du budget 2016 de la façon suivante pour l'achat d'une tondeuse :

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2158- Autres installations, matériel et outillage	+ 2 000,00 €	021 – Virement à la section de fonctionnement	2 000,00 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
615221- Bâtiment publics	- 2 000,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	2 000,00 €		

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 25.
Les an, mois, jour que dessus.